

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N°306 / 25

Chlef , le 18/03/2025



A

Monsieur le Gérant de l'entreprise
ARIF ABDELKADER
RUE SI ALLAL N° 11
WILAYA – CHLEF

Objet : Mise en demeure – Renforcement des moyens humains et refus de l'ODS d'arrêt

Par la présente, nous vous mettons en demeure de respecter vos engagements contractuels concernant le renforcement des moyens humains sur le chantier de canalisation situé à Hay Zemala Bouhalou Sidi Akkacha.

Selon les termes de notre contrat **64/2024 du 30/04/2024**, vous vous étiez engagé à mobiliser 12 personnes dont 03 Techniciens supérieur ,03 technicien et 06 ouvriers sur le chantier

Or, nous constatons à ce jour la présence effective de seulement **02 ouvriers**, ce qui entraîne un retard considérable dans l'avancement du chantier et compromet le respect des échéances contractuelles.

En conséquence, nous vous demandons de renforcer immédiatement l'effectif conformément à vos engagements, et ce, dans un délai de 48 heures à compter de la réception de cette mise en demeure.

À défaut de mise en conformité dans le délai imparti, nous nous verrons dans l'obligation de prendre toutes les mesures prévues au contrat, y compris la résiliation du contrat à vos torts exclusifs.

Par ailleurs, nous avons bien reçu votre demande d'**ODS d'arrêt** pour motif de manque de béton chez les fournisseurs.

Cependant, il nous a été signalé que les travaux sur le chantier sont toujours en cours et opérationnels, de ce fait, votre demande ne peut être prise en considération.

Nous vous prions de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires sans délai et de nous tenir informés des actions entreprises.

Dans l'attente de votre retour rapide, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Le directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETOUIL Nabil